



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

17 novembre 2012

u.c.i.j.



cercle de silence

Destination 2030 : quelle politique d'immigration ?

Quelle politique d'immigration souhaitons-nous ?

La liberté de circuler et de s'installer partout dans le monde doit être appliquée.

À l'entrée en France, il doit suffire de se présenter à la mairie pour obtenir un récépissé de 3 mois puis une carte de séjour d'un an pour voyager, travailler, étudier, créer des projets, établir des liens et décider ou non de rester.

Après un an sauf cas de force majeure, la carte de séjour devient automatiquement de 10 ans, renouvelable.

Le droit de vote aux élections est de droit après 3 ans de vie dans le pays en application du principe de citoyenneté de résidence.

Le droit d'asile est effectivement appliqué. Sans liste de "pays sûrs". À leur arrivée, les demandeurs d'asile sont logés, entourés, aidés. Le droit de présenter leur situation et de recours est gratuit.

Les femmes sont assurées de pouvoir être accueillies notamment en cas de danger de mariage forcé, d'excision, de prostitution.

Ainsi, les étrangers peuvent repartir et revenir comme ils le souhaitent.

Pour permettre à tous ceux qui sont attachés à leur pays, leurs amis, leurs parents d'y bien vivre, les politiques de coopération doivent assurer la souveraineté alimentaire et la maîtrise de ses ressources par chaque pays.

La question des déplacé/es climatiques est prise en charge par l'ONU.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

**à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme,
chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.**

Prochains cercles : 17 novembre, 15 décembre, 19 janvier...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne



"Uni-e-s contre une immigration jetable"

Cercle de Silence

17 novembre 2012

u.c.i.j.



cercle de silence

Destination 2030 : quelle politique d'immigration ?

Quelle politique d'immigration souhaitons-nous ?

La liberté de circuler et de s'installer partout dans le monde doit être appliquée.

À l'entrée en France, il doit suffire de se présenter à la mairie pour obtenir un récépissé de 3 mois puis une carte de séjour d'un an pour voyager, travailler, étudier, créer des projets, établir des liens et décider ou non de rester.

Après un an sauf cas de force majeure, la carte de séjour devient automatiquement de 10 ans, renouvelable.

Le droit de vote aux élections est de droit après 3 ans de vie dans le pays en application du principe de citoyenneté de résidence.

Le droit d'asile est effectivement appliqué. Sans liste de "pays sûrs". À leur arrivée, les demandeurs d'asile sont logés, entourés, aidés. Le droit de présenter leur situation et de recours est gratuit.

Les femmes sont assurées de pouvoir être accueillies notamment en cas de danger de mariage forcé, d'excision, de prostitution.

Ainsi, les étrangers peuvent repartir et revenir comme ils le souhaitent.

Pour permettre à tous ceux qui sont attachés à leur pays, leurs amis, leurs parents d'y bien vivre, les politiques de coopération doivent assurer la souveraineté alimentaire et la maîtrise de ses ressources par chaque pays.

La question des déplacé/es climatiques est prise en charge par l'ONU.

Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons à rejoindre les cercles de silence, même pour quelques instants

**à Saint-Nazaire, Esplanade des Droits de l'Homme,
chaque 3^{ème} samedi du mois de 15 h. à 16 h.**

Prochains cercles : 17 novembre, 15 décembre, 19 janvier ...

Les cercles de silence sont composés de citoyens dont certains sont membres du collectif "UniEs Contre l'Immigration Jetable" région nazairienne